

Les trois moulins de Venarsal



Une randonnée proposée par pazkale

Balade à cinq minutes de Brive et de Malemort le long des ruisseaux qui alimentent le Barrage de la Couze.

Parcours ombragé dans les bois, avec le seul défaut d'avoir une côte un peu raide sur une route bitumée.

On y croise trois anciens moulins, inactifs à ce jour mais reflétant la vie d'antan.

ATTENTION zone déboisée entre les points 3 et 4, impraticable par temps de pluie



Trace n° 313970

Durée	1h 40	Difficulté	Facile
Distance	4,47 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	137 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	136 m	Commune	Venarsal (19360)
Point haut	333 m	Région	Massif central
Point bas	200 m		

Description

Accès: Pour aller au point de départ à partir de [Malemort sur Corrèze](#), prenez direction [Tulle](#) et à l'avant dernier rond-point dans la zone commerciale, tournez à gauche vers [Venarsal](#). Longez le magasin de bricolage et continuez de suivre les panneaux Venarsal sur la D141. Au bout de 800m environ, il y a un carrefour. Continuez en face toujours direction Venarsal. Après un virage serré à droite, puis à gauche, tournez en épi sur votre gauche suivre le panneau "Moulin de Peyrugues" et "Moulin de Milan". Au 1er carrefour, tournez à droite direction "Moulin de Peyrugues". Descendez les deux lacets sur une route mal goudronnée. Le deuxième virage serré sur la droite, à la fin du bitume, vous amène au point de départ de la randonnée à côté du moulin où vous pouvez vous garer facilement.

(D/A) Remontez la route non bitumée que vous venez de descendre en voiture. Au carrefour descendez à droite sur la route bitumée. Vous êtes une voie privée où les promeneurs sont tolérés mais les chiens doivent être attachés. Arrivez au Moulin de Milan qui est toujours habité. Contournez les habitations par la gauche pour aboutir à un pont qui franchit la Couze.

(1) Empruntez ce pont et suivez la pancarte "Les 4 Moulins", "Vaujour". Le chemin monte dans les bois, en longeant un joli pré et la rivière. Pénétrez ensuite en sous-bois et poursuivez sur ce chemin qui vous mène à un pont sur un deuxième ruisseau, le Biou.

(2) Traversez et montez le chemin sur votre droite. Rejoignez très vite la route et suivez-la sur la droite. Passez devant le deuxième moulin du circuit, le "Moulin Bas". Après le moulin, à la bifurcation, continuez sur la route à droite. Suivez cette route en montant sur environ 1km et en laissant tous les chemins qui partent à gauche ou à droite de la route. À la fin de la côte, vous arrivez à Vaujour. Tenez les chiens en laisse car il y a à quelques mètres! Passez quelques maisons.

(3) Tournez à droite sur la route de "la Boudrierie". Faites 50m sur cette petite route et tournez à gauche en épi sur un chemin en sous-bois. Quelques 50m plus loin, alors que le chemin oblique à droite vers des habitations, continuez sur le chemin qui monte, tout droit, à travers bois. Après être passé entre deux prés, longez une maison sur votre droite. Vous arrivez sur une route bitumée au niveau d'un carrefour avec une croix en pierre. Tournez à droite sur l'impasse, direction "la Maisonnade" et longez les quelques maisons, en tenant toujours les chiens en laisse.

(4) À la fin du bourg, alors que la route fait un virage à gauche, empruntez le chemin étroit qui descend sur la droite. Suivez ce chemin, qui s'élargit en descendant en lacets, sur 1km environ. Vous arrivez à un carrefour.

(5) Suivez la direction "Les 4 Moulins" sur votre droite. Continuez de descendre sur ce large chemin pour arriver au point de départ(D/A).

Informations pratiques

(D/A) Au Moulin de Peyrugues, des tables de pique-nique en bois sont à la disposition des randonneurs, sur le parking en gravier, le long d'un ruisseau. Cette aire de repas est ombragée, très agréable quand il fait très chaud.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-trois-moulins-de-venarsal/>

Points de passage

- D/A Moulin de Peyrugue**
N 45.201007° / E 1.615097° - alt. 214 m - km 0
- 1 Moulin de Milan après la - Couze (ruisseau) - Affluent de la Corrèze**
N 45.200043° / E 1.610341° - alt. 202 m - km 0.48
- 2 Pont sur le Biou**
N 45.201315° / E 1.604125° - alt. 224 m - km 1.12
- 3 Chemin à gauche avant la Boudrierie**
N 45.206321° / E 1.613468° - alt. 308 m - km 2.39
- 4 Chemin étroit à droite**
N 45.206322° / E 1.622362° - alt. 324 m - km 3.4
- 5 Suivez la direction "Les 4 Moulins"**
N 45.202441° / E 1.619055° - alt. 241 m - km 4.03
- D/A Moulin de Peyrugue**
N 45.201142° / E 1.615314° - alt. 213 m - km 4.47

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.